

Santé, connaissances autochtones et répartition équitable des bénéfices

Par Katy Moran

Depuis que la Convention sur la diversité biologique (CDB) a été adoptée à Rio de Janeiro au mois de juin 1992, des rapports d'un type nouveau se sont développés entre les diverses parties. Les pays riches en termes de diversité biologique, les cultures dites indigènes avec leurs connaissances concernant l'utilisation des ressources biologiques en pharmacie, et les companies qui cherchent à développer de nouvelles thérapeutiques grâce aux plantes médicinales et aux connaissances autochtones, possèdent tous à présent des intérêts communs. Les propriétés médicinales de certaines plantes sont plus amplement reconnues et la question du "Droit de la propriété intellectuelle" (DPI) qui les concerne, a été débattue un peu partout dans le monde. Le DPI est devenu une métaphore utilisée pour décrire la propriété autochtone des savoirs traditionnels, et le débat les concernant a permis de générer des options pour des mécanismes contractuels permettant d'assurer que les bénéfices aillent aux cultures et pays sources (Mays, et al., 1997). Mais, au fur et à mesure que le temps passe, les taux d'extinction des espèces et des cultures continuent d'augmenter et la santé humaine de se détériorer à cause de maladies pour lesquels il n'existe pas encore de remèdes. Comment appliquer la Convention sur la diversité biologique et déterminer plus rapidement des méthodes pour le faire? Les pays peuvent-ils faciliter l'accès et encourager la recherche et l'investissement par les companies, qui, en toute équité, devrait leur offrir en retour une part des bénéfices provenant de la commercialisation des produits? En outre, y-a-t-il des cas où cela s'est produit, et quelles sont les autres questions qui méritent d'être abordées?

Les plantes en tant que médicaments

Le débat sur le DPI met en relief l'importance de la biodiversité pour la santé humaine. Depuis les temps les plus reculés, les plantes ont toujours été utilisées en pharmacie. Les espèces provenant des pays tropicaux possèdent une valeur attachée à leur diversité biologique et chimique qui est due en partie aux conditions climatiques. Dans les climats tempérés, l'hiver tue beaucoup de prédateurs de plantes qui fleurissent au printemps, avant que la population de ces derniers n'augmente. Mais puisque les espèces tropicales ont un répit saisonnier minimal de la part des prédateurs, bon nombre d'entre elles ont développé une protection chimique contre eux. Ces éléments chimiques ayant évolué de manière à accroître la résistance de la plante aux bactéries et autres agents infectieux, peuvent également offrir une protection et être thérapeutiquement utiles en matière de santé humaine. De nos jours, un quart de nos médicaments sont basés sur, ou dérivent des plantes. Dans bon nombre de pays en développement, 80% de la population dépend des plantes pour leurs soins de santé primaire.

Les *Notes CA* sont des rapports périodiques sur les initiatives en matière de Connaissances Autochtones en Afrique subsaharienne. Elles sont publiées par le Centre pour la gestion de l'information et de la connaissance (*Knowledge and Learning Center*) de la Région Afrique, qui représente la Banque mondiale dans le cadre d'un partenariat établi avec des communautés, des ONG, des institutions du développement et des organisations multilatérales. Les opinions exprimées dans cet article sont celles des auteurs et ne devraient pas être attribuées au Groupe de la Banque mondiale ou à ses partenaires dans le cadre de cette initiative. Une page sur les CA est disponible sur l'internet aux coordonnées suivantes : <http://www.worldbank.org/aftdr/ik/>

Les pays

La plupart des pays riches en termes de biodiversité sont des pays tropicaux, tandis que les pays technologiquement avancés, possédant les ressources nécessaires pour développer la biodiversité de manière durable, sont situés dans le nord tempéré. Avant la codification de la souveraineté des nations concernant leur biodiversité par la CDB, celle-ci était considérée comme "héritage commun à toute l'humanité". Le libre accès aux ressources biotiques était possible pour tous, avec un minimum de procédures légales, afin que les pays sources puissent tirer quelques bénéfices de la commercialisation des produits. La CDB essaie à présent de faire en sorte que tous les groupes d'intérêts impliqués puissent gagner à l'utilisation de manière durable de la biodiversité et de ces composants. Les pays du nord peuvent accéder à la biodiversité des pays du sud en partageant la technologie et les bénéfices qui proviennent de leur utilisation commerciale. C'est la responsabilité des membres de la CDB (169 pays à ce jour) de concevoir une politique nationale de la biodiversité dans leur pays, y compris un cadre légal pour son application. En guise d'exemple, on peut citer l'Inde, qui s'est dotée d'un Conseil pour la recherche scientifique et industrielle, financé par l'Etat, qui a récemment mis sur pied un programme de brevetage afin de protéger son savoir en matière d'herbes médicinales.

Les compagnies

Depuis l'introduction de l'ADB, aucun produit pharmaceutique en provenance des pays tropicaux utilisant les connaissances autochtones, n'a été commercialisé et des profits réalisés. Le développement de médicaments requièrent généralement des études longues et coûteuses afin de pouvoir, en premier lieu, satisfaire aux exigences réglementaires, avant de passer à la phase de commercialisation. Aux Etats-Unis par exemple, il faut compter en moyenne 10 à 15 ans pour qu'un médicament puisse être commercialisé, avec un investissement de plus de 300 millions de dollars de la part d'une compagnie et d'investisseurs qui prennent le risque financier de développer, tester et mettre sur le marché un produit. Les compagnies doivent d'abord pouvoir payer pour leur infrastructure et les salaires de leurs chercheurs, avant de pouvoir développer des produits qui génèrent des profits. Pour réunir ces fonds très importants permettant de financer la recherche et le développement (R&D), les compagnies pharmaceutiques ont recours aux capitaux à risques, aux participations sous formes de prises d'actions, etc. Les investisseurs étant des individus et des organisations, leurs investissements doivent bénéficier d'une certaine assurance, sous la forme de brevets d'invention. Ces brevets d'invention fournissent une protection en termes de propriété intellectuelle pour les nouveaux produits, et permettent aux investisseurs de récupérer les fonds investis dans la R&D, après que les produits en question soient commercialisés. Il est très peu probable qu'une compagnie ou un investisseur prennent le risque d'investir pour développer un médicament, à moins que leur investissement ne soit protégé des autres compagnies concurrentes par un brevet.

Les cultures

74% des 121 types de plantes dont dérivent les médicaments, sont utilisés de manière similaire ou identique par les cultures dites indigènes. Plutôt que de cueillir des plantes au hasard et de les étudier toutes, il est plus efficace pour les compagnies pharmaceutiques d'utiliser les connaissances autochtones comme point de départ pour le développement de nouveaux médicaments. Cependant, peu de stratégies sont conçues pour traiter directement de la question concernant la manière dont les connaissances autochtones peuvent être évaluées et les bénéfices—qui doivent être culturellement congruents—répartis équitablement, afin de pouvoir soutenir les systèmes sociaux qui leur ont permis de se développer. Il faut ainsi prendre en compte les différences entre une économie de marché, basée sur la propriété individuelle et une économie communautaire, dans laquelle les ressources biologiques et culturelles sont partagées au sein du groupe. Peu de groupes indigènes ont été inclus dans les discussions sur ces questions tenues au niveau national, ou concernant l'interprétation et l'application de la CDB dans leur pays respectifs.

Une étude de cas : le Nigéria

Une étude de cas concernant la manière dont les pays, les compagnies et les cultures peuvent coopérer est celle de la Shaman Pharmaceuticals, Inc. au Nigéria. D'après le docteur Tom Carlson, directeur des recherches ethnobiomédicales, "dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, riche en diversité biologique et culturelle, les systèmes médicaux autochtones co-existent avec la médecine occidentale. En 1995, le gouvernement nigérian a officiellement intégré les gérisseurs traditionnels dans le service national de santé, en tant que fournisseurs de soins de santé, lesquels constituent aujourd'hui deux tiers des praticiens dans le secteur de la santé»(Carlson et al., 1997).

Le professeur Maurice Iwu, un scientifique, directeur de Bioresources Development and Conservation Programme (BDPC), une ONG nigérienne, explique : »BDPC a été créée en 1991 pour constituer un point focal pour la recherche collaborative pouvant également contribuer à la formation des aptitudes techniques au Nigeria, afin que les ressources biologiques deviennent un véhicule viable pour le développement durable. L'amélioration des compétences contribue au développement de produits pharmaceutiques visant au traitement de maladies tropicales dont on souffre au Nigéria, comme la malaria, la leishmaniose et la trypanosomose (Iwu, 1996).»

Shaman Pharmaceuticals, Inc.

Cette compagnie grâce à BDPC a pu, à partir de 1990, établir des relations de coopération en matière de recherche avec des institutions scientifiques nigériennes, des communautés villageoises, ainsi que des guérisseurs traditionnels et leurs organisations. La petite compagnie basée en Californie a commencé ses opérations en se concentrant sur la découverte et le développement de nouveaux produits pharmaceutiques provenant de plantes ayant déjà été utilisées de la même manière par les populations locales. Lisa Conte, présidente et fondatrice

de l'entreprise la décrit de la manière suivante : "comme indiquée par son nom, la compagnie Shaman utilise la science ethnobotanique, ainsi que l'isolation et la chimie des produits naturels, la médecine et la pharmacologie pour un processus de découverte des médicaments plus efficace. Lors de sa transformation en une entreprise à but lucratif, Shaman a fondé la Healing Forest Conservancy, une fondation à but non-lucratif créée spécialement pour développer et appliquer des méthodes permettant de payer en retour les pays et cultures qui ont permis le développement de produits pharmaceutiques commercialisés. Bien que la jeune compagnie n'ait pas encore commercialisé de produits, l'utilisation de l'ethnobotanique a permis à des produits pharmaceutiques potentiels d'atteindre le stade de l'essai clinique, en une période de temps record (King, et al., 1996).

Bénéfices immédiats et à moyen terme distribués au Nigéria

Bien avant l'introduction de la CDB à Rio en 1992, le professeur Iwu et un autre scientifique nigérian, Mr. Cosmos Obialor, avaient déjà proposé de discuter avec les guérisseurs et les chefs traditionnels des possibilités de collaboration avec Shaman. "Nous avons visité des communautés où nous avons déjà travaillé pendant plusieurs années, y compris les villages où nous sommes nés. La plupart de ces communautés villageoises sont autonomes, avec leurs chefs et gouvernements, et le processus de prise de décision y implique le chef du village et ces conseillers, ainsi que les guérisseurs traditionnels et les anciens", a indiqué Mr. Iwu. Après de longues discussions, les groupes se sont rendus compte que Shaman avait le même objectif qu'eux, lequel était compatible avec leurs valeurs culturelles en matière de santé humaine. C'est ainsi que furent précisées les politiques de compensation de la compagnie. Les discussions ont également porté sur les buts du projet, le lieu et la manière dont les plantes seront analysées, leur potentiel commercial et le partage des bénéfices.

Depuis lors, "quatre 'expéditions ethnobotaniques' ont été menées", a précisé Steven King, un des vice-présidents de Shaman, en ajoutant que "les collaborateurs nigériens ont préféré que les bénéfices prennent la forme d'ateliers et programmes de formation en matière de santé publique, de botanique, de conservation et d'ethnobotanique; d'une aide pour la constitution d'une réserve de plantes médicinales ainsi que pour un herbier; de fournitures pour les écoles du village; d'équipements de laboratoire pour la recherche scientifique sur les plantes permettant de traiter les maladies parasitaires, et d'une assistance aux scientifiques nigériens pour l'application de techniques analytiques modernes. Ces bénéfices, équivalent à la somme de 200.000 dollars US ont donc été offerts par la compagnie". "En outre", a ajouté Mr. Iwu, "la compagnie rend compte de manière régulière aux communautés participantes des résultats obtenus en laboratoire. Des documents sur les plantes médicinales du Nigéria sont également publiés, permettant au public de pouvoir reconnaître les bénéfices des connaissances autochtones pour le pays et pour la santé humaine".

Bénéfices à long terme

Après la commercialisation d'un produit, Shaman devra donner un pourcentage sur les profits au Nigéria et à tous les collaborateurs de la compagnie, par le biais de la Healing Forest Conservancy (pour aussi longtemps que des profits sont générés). Cette dernière distribuera les dits profits de manière égale à tous les collaborateurs de Shaman (pays et groupes culturels), sans considération du lieu d'origine de la plante où des connaissances traditionnelles, ayant permis la commercialisation du produit. Dans un secteur caractérisé par l'imprévisibilité financière tel que celui des produits pharmaceutiques, répartir les risques entre tous les collaborateurs de Shaman, augmente les possibilités de compensation (Moran, 1997).

Shaman et la Healing Forest Conservancy suivent les principes de la CDB, selon lesquels lorsque les cultures locales bénéficient de la commercialisation des produits, la conservation de la biodiversité s'améliore. Cependant, l'application de ces principes n'a pas encore pu être testée. Pour le faire la 'Conservancy' a consacré \$40.000 comme contribution à un fonds de financement d'un projet pilote en la matière.

Le Fund for Integrated Rural Development and Traditional Medicine (FIRD-TM) (Fonds pour le développement rural intégré et la médecine traditionnelle) est un fonds fiduciaire indépendant établi par le BCDB pour le développement durable des zones rurales et la distribution des bénéfices entre les parties prenantes. La composition du conseil d'administration est à l'image des groupes d'intérêts. Il s'agit de responsables d'associations de guérisseurs traditionnels, de hauts cadres du gouvernement, de représentants des conseils de villages des divers groupes ethniques, et d'experts techniques des institutions scientifiques, avec comme président (du conseil) son altesse royale Eze E. Njemanze d'Oweri qui bénéficie localement d'un grand respect. La prédominance de systèmes de solidarité traditionnels (exprimés par les associations tribales, de guérisseurs, etc.) permet une participation effective des communautés. Ces divers groupes représentatifs qui recevront des fonds, ont l'autorité de prendre des décisions concernant les projets au niveau de leurs communautés, afin de promouvoir la biodiversité et le développement de médicaments, ainsi que le bien-être socio-économique des communautés locales. Au niveau local, les compétences techniques acquises grâce au partage des bénéfices vont contribuer à standardiser et à promouvoir les produits phytopharmaceutiques, ainsi qu'à disséminer les informations dont bénéficient les guérisseurs traditionnels, pour la bonne santé de leurs communautés. Lors d'un atelier de travail sur les plantes médicinales, organisé à l'occasion de l'inauguration du FIRD-TM (30 sept. 1997), qui a rassemblé cinq ministres nigériens et d'autres responsables administratifs, l'un d'entre eux a déclaré qu'enfin : »les compétences des praticiens médicaux traditionnels bénéficient à présent de la place qu'il méritent, au sein de la société». Le concept de fonds fiduciaire permet d'attirer et de gérer des financements provenant d'autres ONG, de fondations ou de compagnies, tels que ceux de l'Association of Indigenous Pharmaceutical Manufacturers et de

la Orange Drug Company of Nigeria. Dans un an, le projet sera évalué pour permettre à la Conservancy d'établir un autre fonds qui sera utilisé par tous les collaborateurs de Shaman, d'autres compagnies et des fondations.

Les questions qui restent à traiter

L'étude du cas Shaman au Nigéria offre un exemple de la manière dont les groupes culturels et les compagnies peuvent coopérer pour le bénéfice de toutes les parties prenantes, en faveur du développement durable de la biodiversité pour la santé humaine. Il s'agit cependant là d'une des voies possibles d'accomplissement des objectifs, il faudra donc que chaque participant continue à identifier d'autres techniques et paradigmes qui soient adaptés à chaque condition spécifique. Les pays, groupes culturels et compagnies étant en effet très divers aux plans culturel, économique et de l'environnement. Les problèmes qui restent à résoudre sont les suivants :

- Le Nigéria a permis à Shaman d'établir une alliance stratégique, avec des capacités institutionnelles intactes, particulièrement au niveau du village. Ces systèmes autonomes, avec leurs chefs et gouvernements, ont choisi d'utiliser leurs connaissances traditionnelles (dans le secteur formel) afin de réaliser des objectifs, qu'eux-mêmes en tant que groupes, ont considéré importants. Ces groupes autochtones diffèrent entre eux concernant par exemple l'esprit d'entreprise ou pour définir ce qu'est un marché. Ces différences ne devraient jamais constituer une excuse pour exclure les groupes autochtones de l'utilisation de manière durable de la biodiversité, car c'est à eux et à eux seuls de prendre les décisions et non aux ONG non-indigènes qui souvent prétendent les représenter.
- L'article 8 (j) de la CDB concerne la maintenance et le respect des connaissances autochtones, mais il n'offre qu'une faible protection aux groupes culturels et lie législations nationales et soumission aux obligations de la CDB. Se sont les parties contractantes de la CDB (les pays) et non les compagnies, qui légalement possèdent l'autorité souveraine pour décider si le développement durable de la biodiversité doit se faire, ainsi que la manière dont cela doit se faire, dans leurs territoires. Le climat politique des Etats dans lesquels les groupes indigènes vivent est essentiel au succès de la CDB. Etant donné que ces

groupes sont de très importantes parties prenantes de la CDB, ils doivent être inclus dans les discussions tenues au plan national concernant l'interprétation et l'application des termes de la convention. Pour assurer la pérennité de leur systèmes culturels, ils doivent en effet pleinement participer aux discussions et décisions et être les avocats actifs de leur propre cause et intérêts. Si les Etats veulent être efficaces dans la conservation des espèces, leurs stratégies à cet effet doivent être basées sur la participation des gardiens de la biodiversité, et non imposées du sommet à la base.

- L'affiliation des peuples indigènes à leurs territoires traditionnels sanctionne et oriente leurs pratiques écologiques. La reconnaissance légale de leurs droits sur leurs territoires par les gouvernements leur fournit l'autorité nécessaire pour permettre ou refuser leur accès aux étrangers —premier pas vers la conservation biologique par le biais de la gestion des terres traditionnelles et des ressources. Cependant, cette question prioritaire n'a reçu qu'une attention minimale lors d'une récente réunion de travail à Madrid à laquelle ont participé des membres de gouvernements et des groupes dits indigènes. Certains l'ont considéré comme une occasion perdue, d'autres y ont vu un premier pas, où une recommandation progressiste en faveur de la conservation de la biodiversité par les droits territoriaux, telle que la loi no. 8371 récemment passée aux Philippines, a pu être annoncée. Il reste cependant à voir si lors du prochain forum, la question de la conservation de la biodiversité par le biais de l'attribution de droits territoriaux sera encore éclipsée, parce que les agendas des uns et des autres ne correspondent pas (Burgiel, et al., 1997).

- Une information précise est essentielle. Il appartient à toutes les parties prenantes de la CDB de se mettre clairement d'accord sur ce qu'est le DPI et sur ce qu'il n'est pas. Ce n'est certainement pas un substitut aux droits de propriété de la terre ou aux droits de la personne, et les frustrations apparaissent lorsqu'on essaie d'utiliser le DPI pour des raisons qui n'étaient pas envisagées à l'origine. Ce qui réussira est le partage des expériences et la coopération entre les pays, les cultures et les compagnies, puisqu'aucun paradigme unique ne peut fonctionner pour tous. La conservation et le développement durable de la biodiversité requiert une diversité d'approches.

Cet article est basé sur les recherches effectuées par des chercheurs locaux avec la collaboration active des cCet article est la version légèrement modifiée du document intitulé « Moving on : Less description, more prescription for human health » par Kathy Moran, paru dans Ecoforum, Journal of the Environment Liaison Center International, vol. 21, No.4, Janvier 1998. Pour plus d'information sur ce sujet, prière de contacter Katy Moran, Executive Director, The Healing Forest Conservancy 3521 S Street, NW, Washington Dc 20007, E-mail : MoranHFC@aol.com